

# *RAPPORT SUR LE BUDGET 2022*

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Natacha Bonvin, présidente

Maryse Bétrisey

Fanny Bürcher

Katarina Jovanovic

Lysiane Tissières-Premand

Julien Beney

François-Xavier Flipo

Christian Florey

Yann Santschi

Eric Vouardoux

Fabien Robyr, rapporteur

Sierre, le 21 novembre 2021

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>3</b>
<b>1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>9</b>
<b>1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>14</b>
<b>2. ANALYSES ET COMMENTAIRES</b>	<b>15</b>
<b>10 – ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>16</b>
10.102.310.01 IMPRIMÉS, PUBLICATIONS – CHF 65'000.–	16
10.102.310.02 INFORMATION ET COMMUNICATION – CHF 83'000.–	16
10.102.318.07 ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET DIVERS – CHF 14'200.–	17
10.400.316.00 LOCATION DES LOCAUX REGISTRE FONCIER – CHF 67'000.–	17
10.500.316.00 DSDP LOCAUX OIKEN À DAVAL – CHF 44'000.–	17
10.500.318.00 PROMOTION ÉCONOMIQUE – CHF 85'000.–	18
<b>20 – SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>18</b>
20.209.427.02 PARKING NON COUVERTS (TVA) – CHF 33'000.–	18
<b>30 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION</b>	<b>18</b>
30 GÉNÉRAL	18
30.300.506.00 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE (COMPTE INVESTISSEMENT) – CHF 88'000.–	19
<b>40 – AFFAIRES CULTURELLES, SPORT ET CULTE</b>	<b>19</b>
40.300.565.02 SKI-CLUB SIERRE (COMPTE INVESTISSEMENT) – CHF 150'000.–	19
40 GENERAL – TLH ET POLITIQUE CULTURELLE	20
<b>50 – ACTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES</b>	<b>22</b>
50.300.361.01 CONTRIBUTIONS INSTITUTIONS DIVERSES – CHF 2'942'000.–	22
<b>60 – SERVICE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE</b>	<b>23</b>
60.209.435.00 – RECETTES D'AMENAGEMENT DE PRODUCTION – GENERAL	23
<b>70 – TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ ET URBANISME</b>	<b>23</b>
70.210.314.38 PRESTATIONS DE MOBILITÉ DOUCE – CHF 52'600.–	23
70.210.318.03 ETUDES ET DIVERS – CHF 100'000.–	23
70.250.365.00 PARTICIPATION AUX TRANSPORTS PUBLICS RÉGIONAUX – CHF 430'000.–	24
70.250.365.01 TRANSPORTS PUBLICS, BUS SIERROIS – CHF 1'855'000.–	24
70.260.313.02 INFRASTRUCTURES PLACES DE JEUX ET DE REPOS – CHF 4'500.–	24
70.410.318.02 ETUDES EDILITE – CHF 30'000.–	25
70.420.501.00 ETUDES PAZ, RCCZ ET PLANS SPÉCIAUX (COMPTE INVESTISSEMENT) – CHF 250'000.–	25
70.430.501.00 AMÉNAGEMENT DE QUARTIER (COMPTE INVESTISSEMENT) – CHF 340'000.–	25
<b>90 – FINANCES ET IMPÔTS</b>	<b>26</b>
90.319.401.00 IMPOT SUR LE BENEFICE – CHF 4'900'000.–	26
<b>3. CONCLUSIONS</b>	<b>27</b>

## 1. INTRODUCTION

Conformément au règlement du Conseil général (CG), la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2022 de la Ville de Sierre.

Le 6 octobre 2021, la Municipalité a remis à la Cogest le budget 2022 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2022 - 2025 et 2022 – 2031 ainsi que le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavisier l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 15 décembre 2021.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par l'envoi de questions et ont rencontré certains chefs de service. Ils se sont également entretenus avec M. Pierre Berthod, Président de la Ville et M. Jérôme Crettol, secrétaire communal.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 15 décembre 2021 quant aux points suivants :

- l'approbation du budget 2022 tel que présenté ;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique.

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'art. 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget, rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000.- et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

L'art. 79 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFinCO) du 24 février 2021 définit la notion de dépense liée. Ainsi, une dépense est considérée comme liée:

1. lorsque le principe de la dépense et son montant sont prescrits par une **disposition légale ou un jugement** ;
2. lorsqu'elle est **absolument indispensable** à l'accomplissement d'une tâche administrative prescrite par la loi ;
3. lorsqu'elle découle impérativement de l'exécution d'un contrat approuvé par l'organe compétent.

Cette disposition légale relative à la distinction entre les dépenses liées et non liées peut donner lieu à des interprétations. C'est pourquoi une classification des dépenses supérieures à CHF 50'000.– entre les rubriques « liées » et « non liées » a été établie il y a quelques années par la Municipalité. La classification 2022, réactualisée en fonction de l'évolution des rubriques franchissant le cap des CHF 50'000.– vers le haut ou vers le bas, a été étudiée par la Cogest qui recommande aux Conseiller·ères généraux de l'accepter telle quelle.

## 1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Le budget 2022 s'inscrit dans la ligne des exercices précédents, à savoir qu'il prévoit un déficit de CHF 4'420'950.–, en diminution de CHF 1'350'000.– par rapport au budget 2021. Malgré une augmentation des dépenses liées, sur lesquelles la Ville n'a pas le contrôle, et une diminution des recettes liées aux personnes morales, cette situation peut s'expliquer par une hausse attendue des revenus des aménagements de production hydroélectrique.

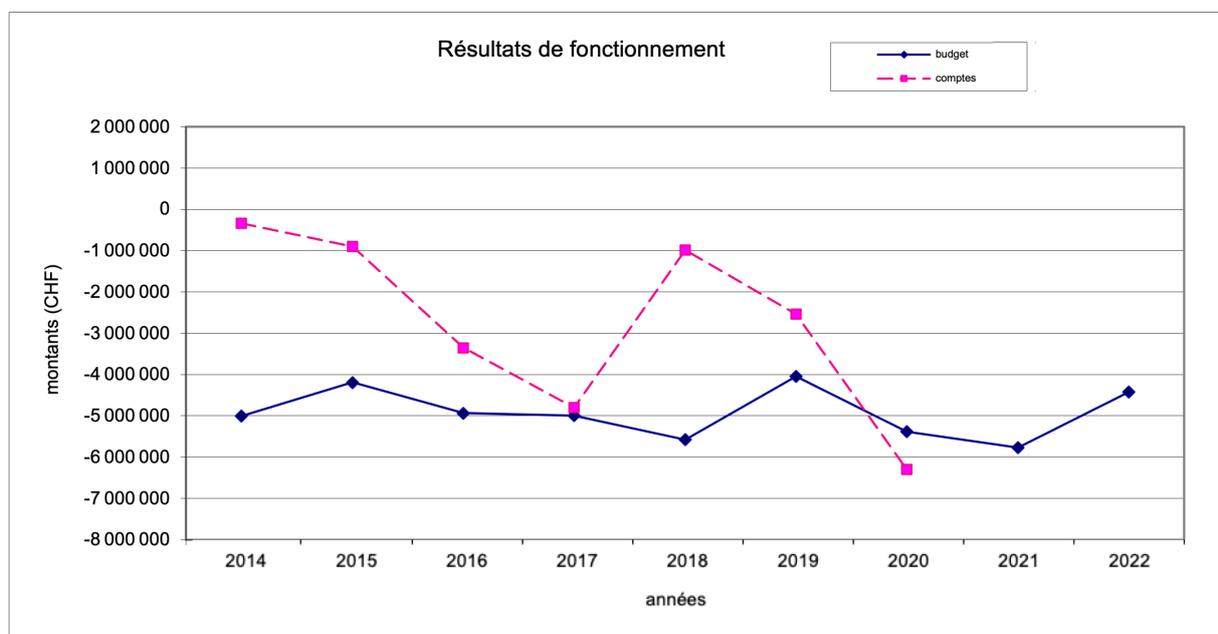
Les charges budgétisées augmentent de CHF 94'597'450.– à CHF 95'029'050.– alors que les recettes passent de CHF 88'826'500.– à CHF 90'608'100.–

Le budget 2022 prévoit des investissements nets en retrait de CHF 1'020'000.– par rapport à ceux de l'année précédente : CHF 11'707'000.– contre CHF 12'727'000.– en 2021.

La marge d'autofinancement couvre 59.9% des investissements budgétisés.

### 1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le graphique ci-dessous (différence entre budget et compte).

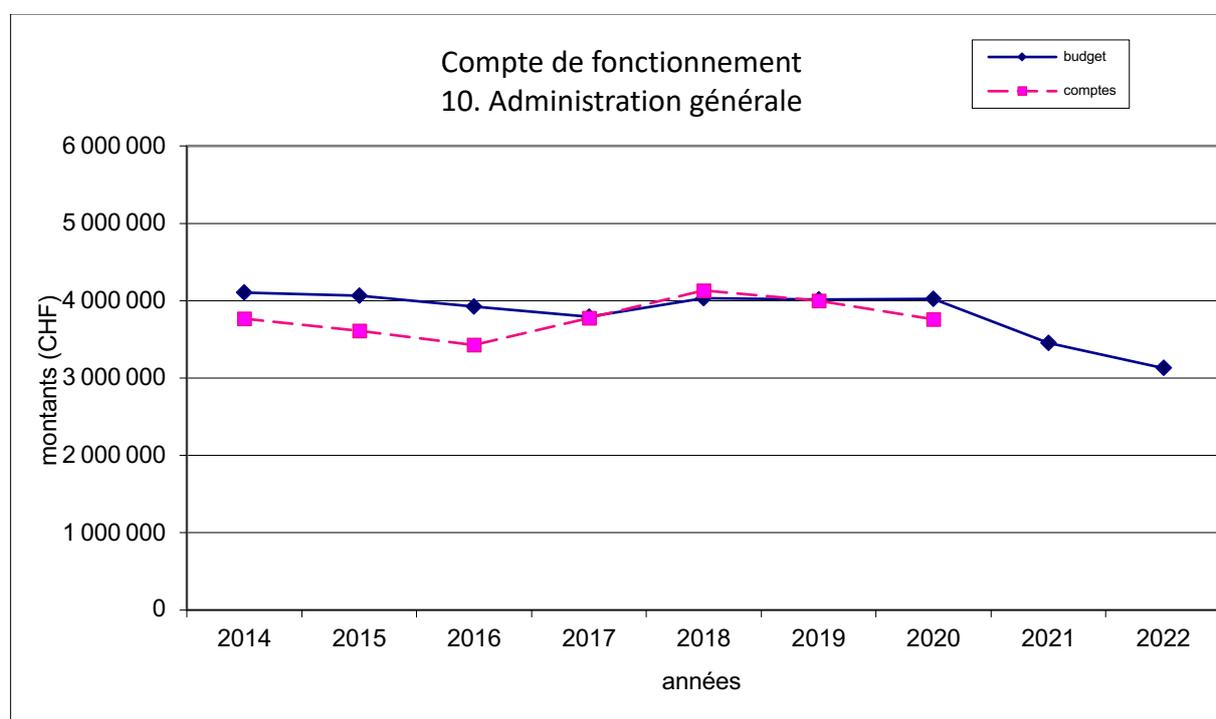


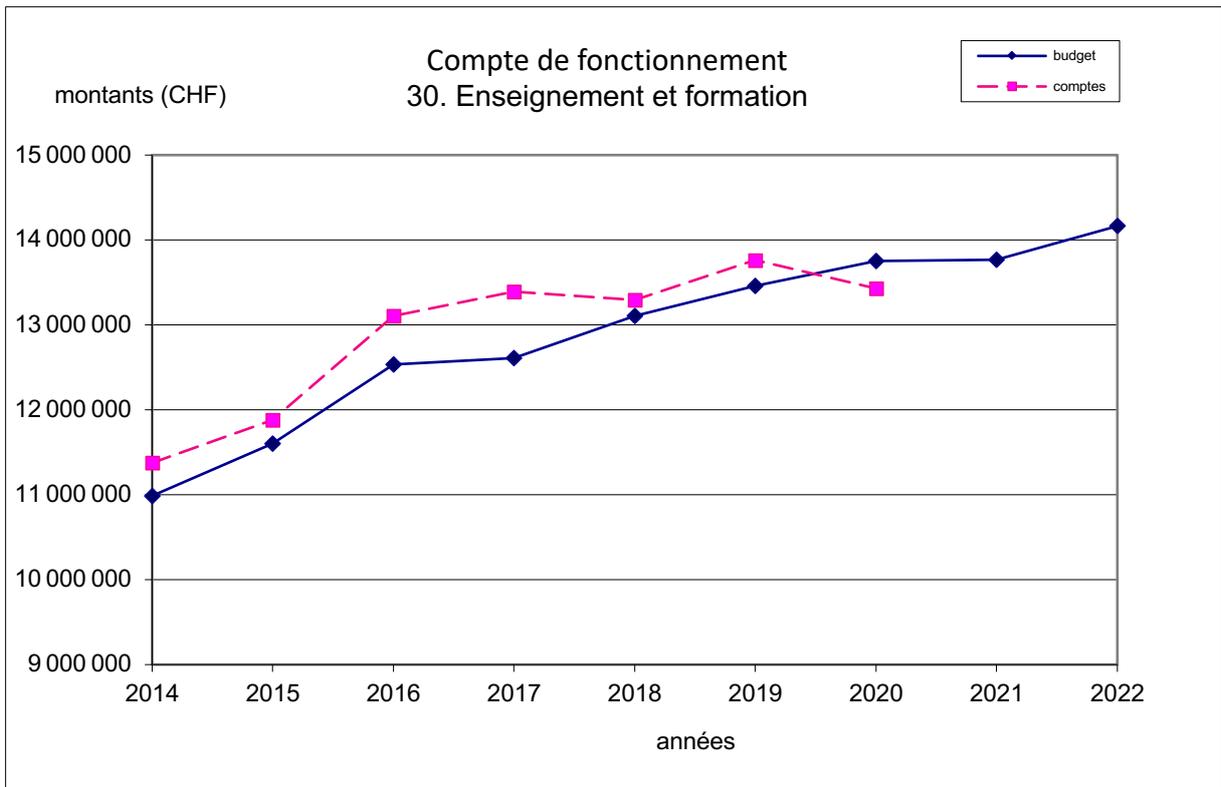
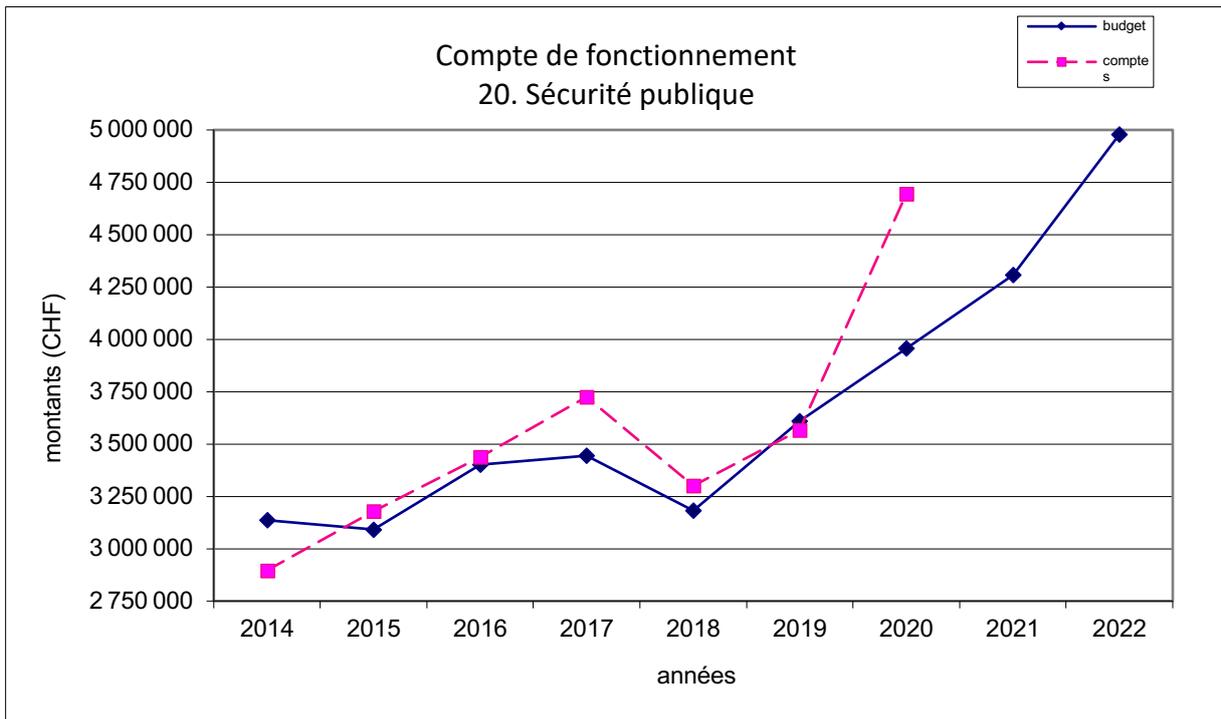
Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère.

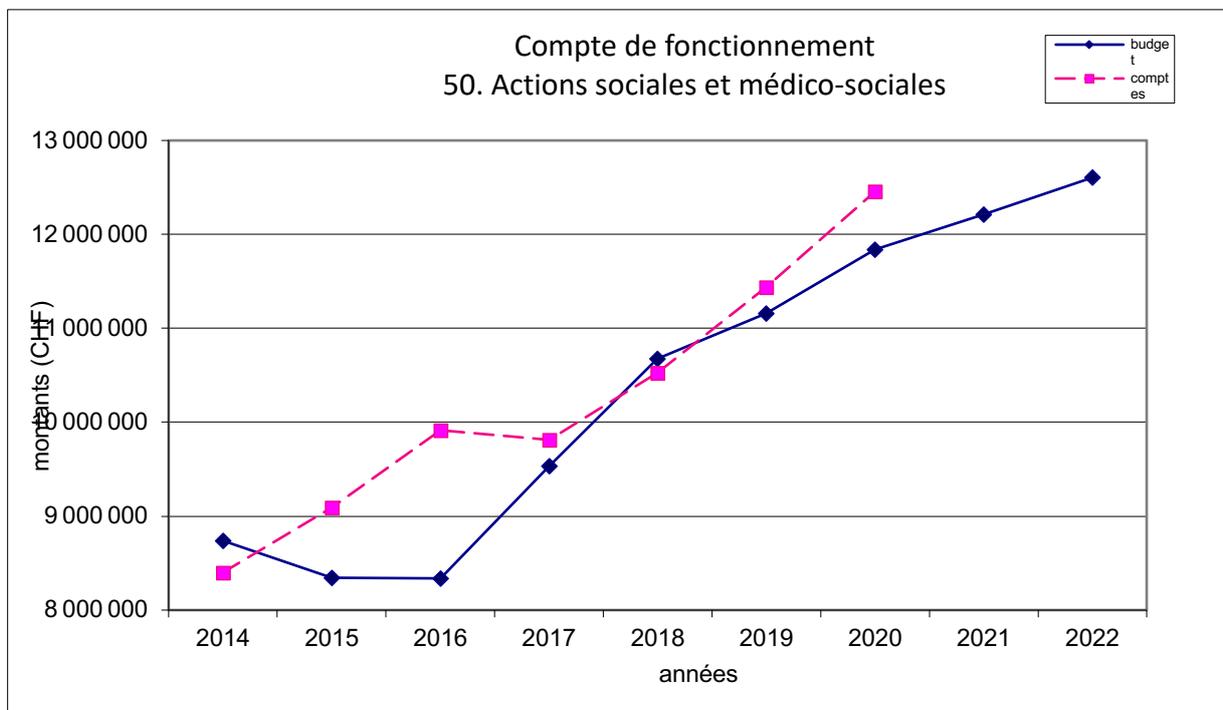
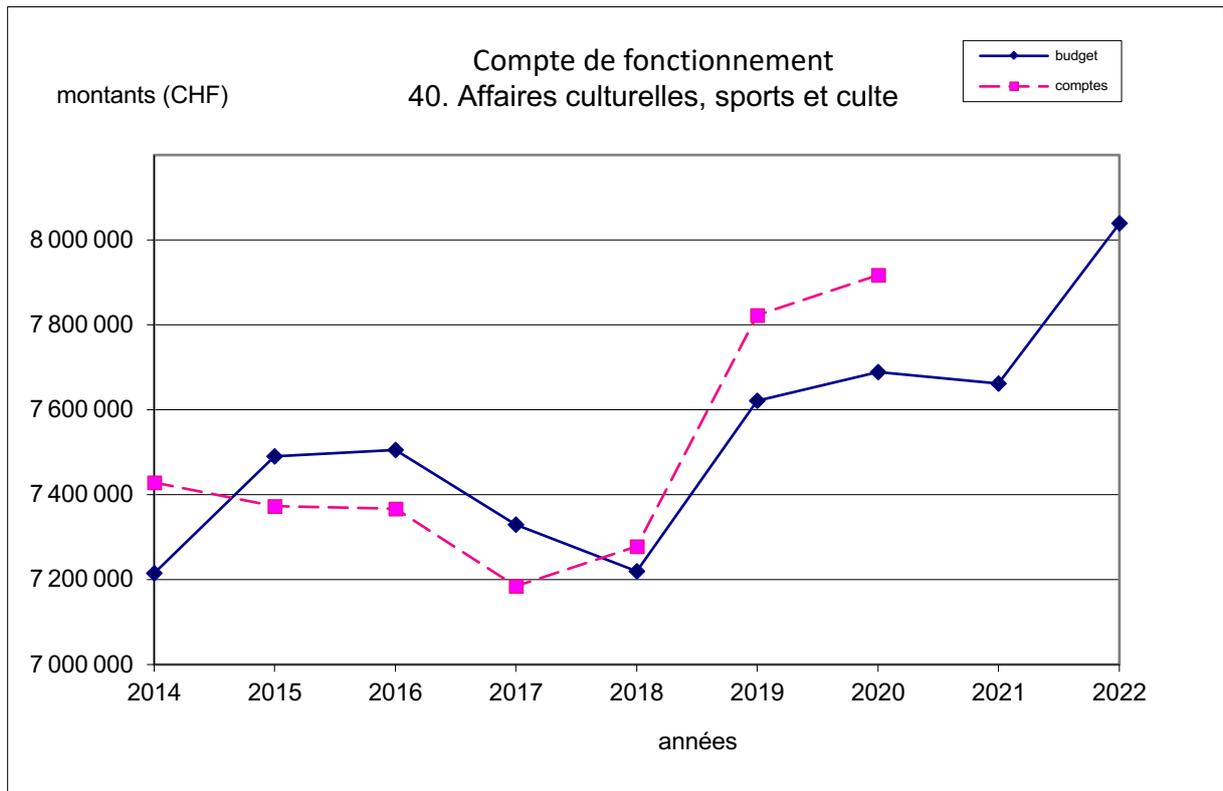
Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus (sauf en 2016-2017 pour le dicastère 60) alors que les autres dicastères sont des charges.

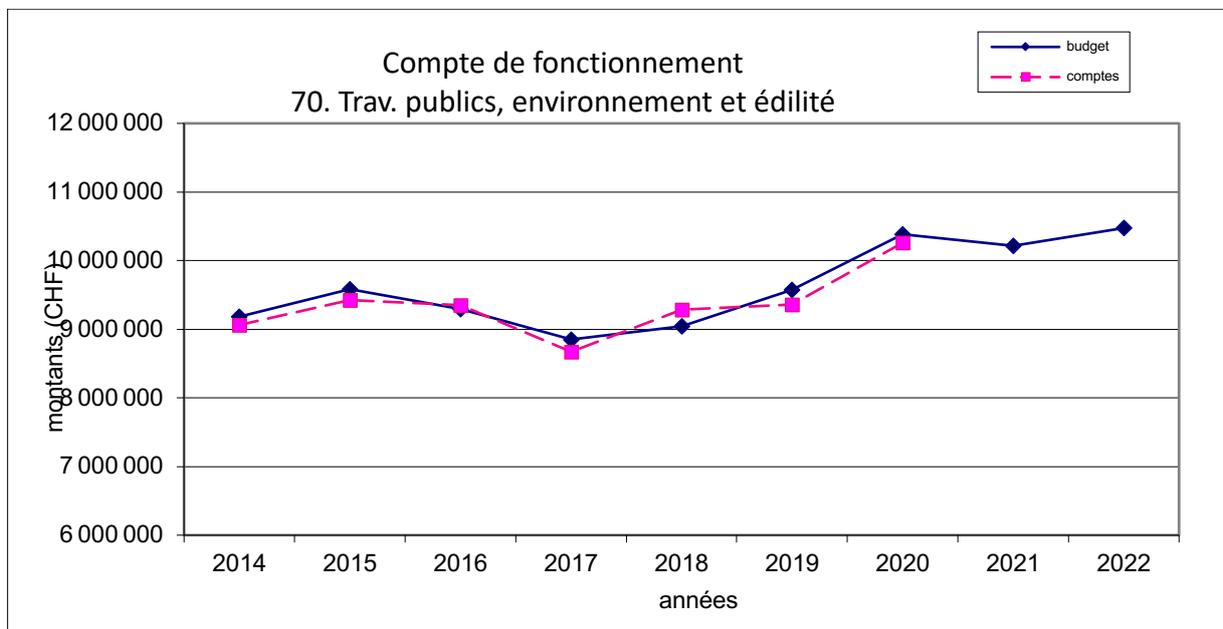
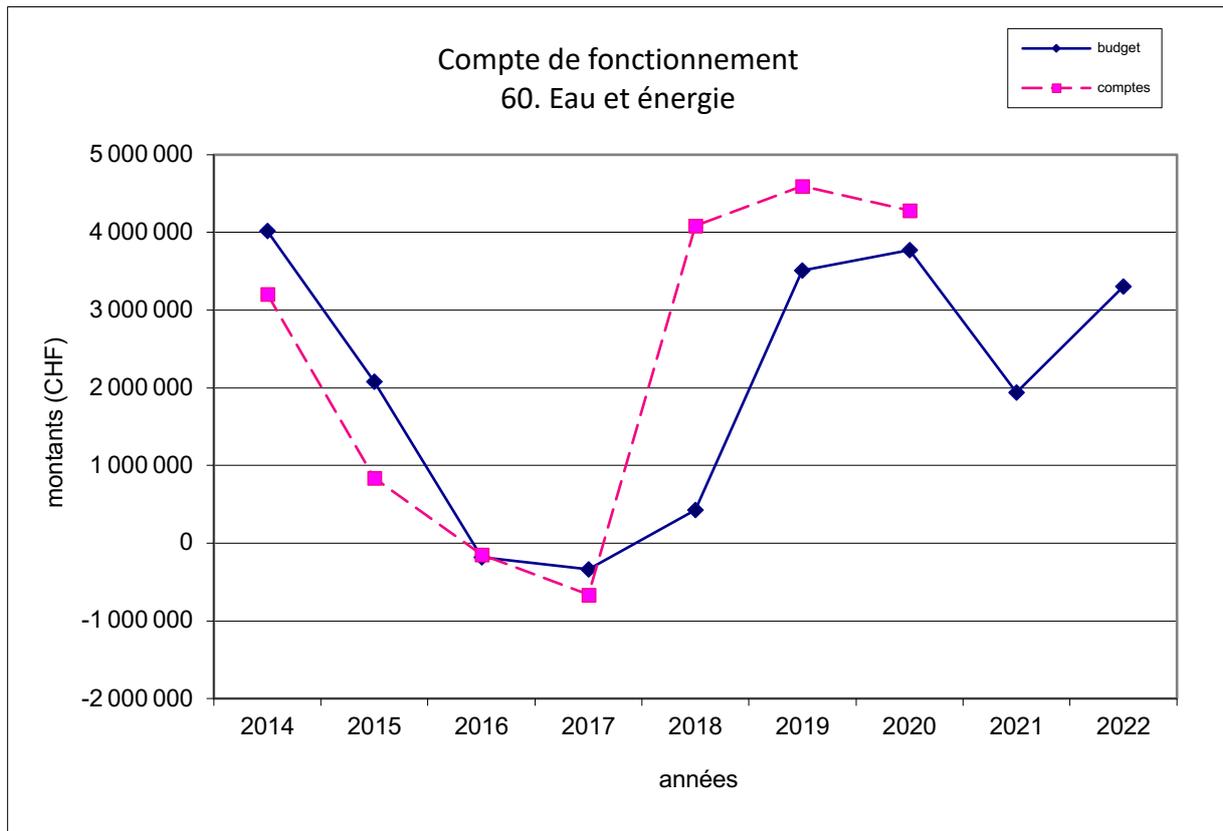
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
10	Administration générale	budget	4 103 780	4 067 600	3 921 500	3 788 500	4 033 100	4 018 500	4 019 000	3 450 250	3 127 750
	comptes	3 764 815	3 607 485	3 426 562	3 772 228	4 131 629	4 001 888	3 755 256	0	0	
20	Sécurité publique	budget	3 136 850	3 091 700	3 401 300	3 445 400	3 180 750	3 608 250	3 956 350	4 307 350	4 979 050
	comptes	2 896 443	3 177 635	3 438 389	3 725 908	3 301 431	3 565 860	4 695 029	0	0	
30	Enseignement et formation	budget	10 987 430	11 600 150	12 534 950	12 609 200	13 107 200	13 460 500	13 751 100	13 768 900	14 163 850
	comptes	11 375 777	11 877 666	13 107 362	13 390 175	13 293 423	13 763 531	13 426 102	0	0	
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	7 214 990	7 490 300	7 504 900	7 328 850	7 219 900	7 620 550	7 688 800	7 661 700	8 038 550
	comptes	7 428 217	7 372 627	7 366 489	7 184 542	7 277 905	7 822 241	7 917 181	0	0	
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	8 739 850	8 343 050	8 337 800	9 537 200	10 679 050	11 159 500	11 840 600	12 210 200	12 605 000
	comptes	8 401 086	9 094 857	9 912 254	9 812 631	10 529 649	11 439 893	12 455 884	0	0	
60	Eau et énergie	budget	4 017 200	2 077 450	-180 500	-336 400	424 100	3 512 250	3 775 500	1 935 750	3 300 450
	comptes	3 201 837	834 581	-150 486	-662 130	4 081 943	4 596 954	4 285 646	0	0	
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9 187 810	9 585 550	9 293 350	8 851 850	9 046 800	9 576 150	10 386 950	10 219 500	10 564 800
	comptes	9 064 093	9 421 034	9 353 532	8 672 534	9 284 965	9 363 136	10 259 965	0	0	
90	Finances et impôts	budget	34 347 200	37 907 800	40 238 400	40 906 100	41 267 700	41 881 400	42 485 900	43 911 200	45 757 600
	comptes	39 395 230	42 819 702	43 403 861	42 415 052	42 752 396	42 823 754	41 930 126	0	0	
<b>TOTAL</b>	budget	<b>-5 006 310</b>	<b>-4 193 100</b>	<b>-4 935 900</b>	<b>-4 991 300</b>	<b>-5 575 000</b>	<b>-4 049 800</b>	<b>-5 381 400</b>	<b>-5 770 950</b>	<b>-4 420 950</b>	
	comptes	<b>-333 364</b>	<b>-897 021</b>	<b>-3 351 212</b>	<b>-4 805 097</b>	<b>-984 663</b>	<b>-2 535 841</b>	<b>-6 293 646</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

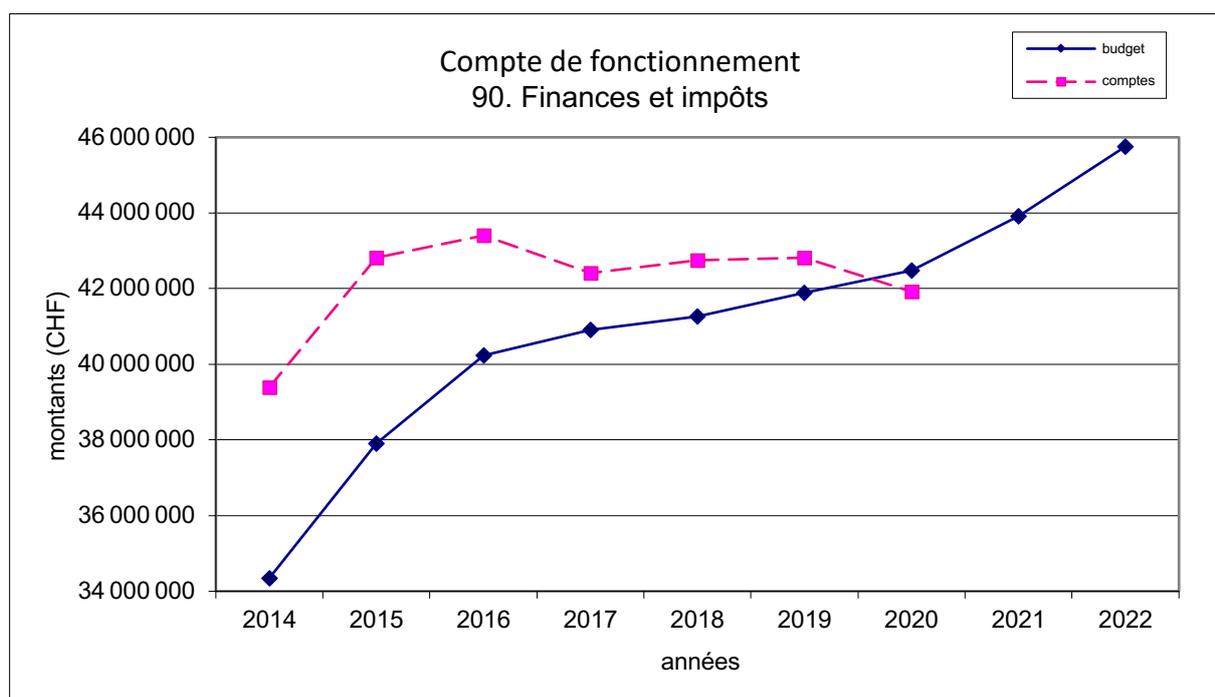
L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).









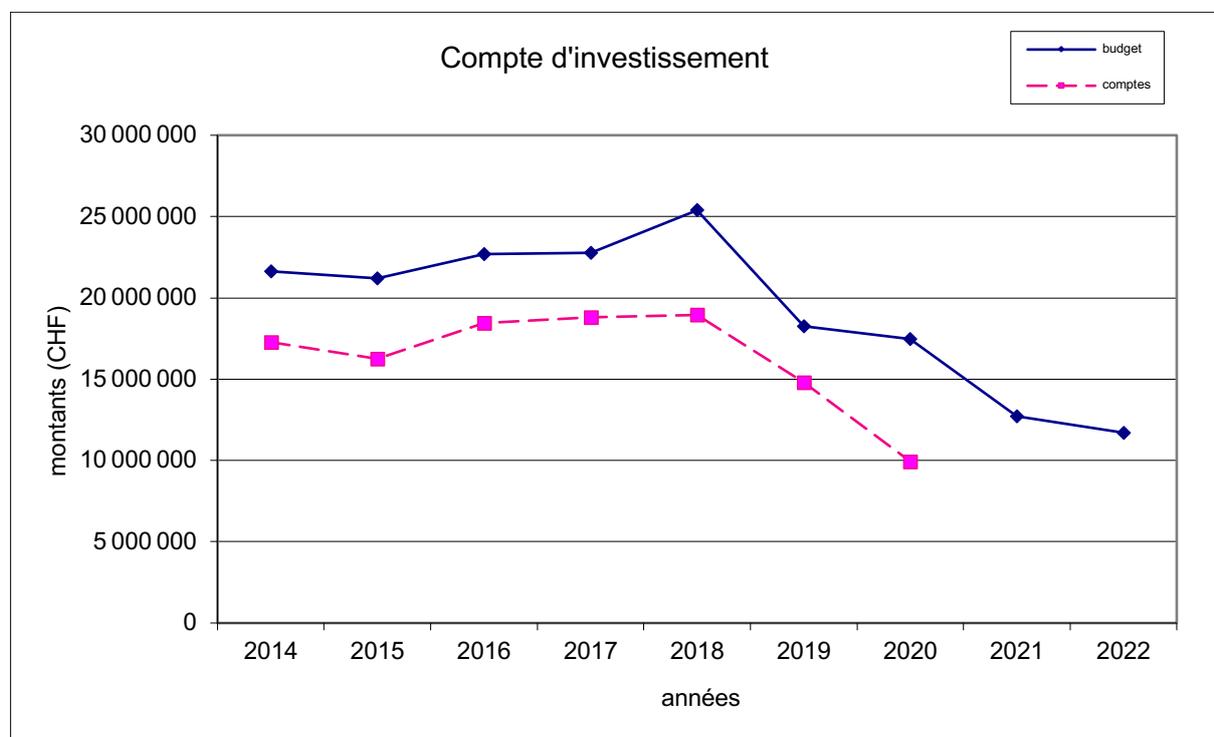


Les charges augmentent globalement de CHF 0,5 million par rapport au budget de l'année précédente.

L'augmentation la plus importante est constatée au dicastère 50 – Actions sociales et médico-sociales (CHF 400'000.–). Cela s'explique notamment par des charges supplémentaires à hauteur de CHF 260'500.– pour la Crèche–UAPE, ainsi que diverses augmentations allouées aux autres institutions sociales (fond pour l'emploi, contribution aux prestations complémentaires, aides sociales). Il sied de relever que le budget de ce dicastère est établi en fonction des estimations du service cantonal de l'action sociale.

### 1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

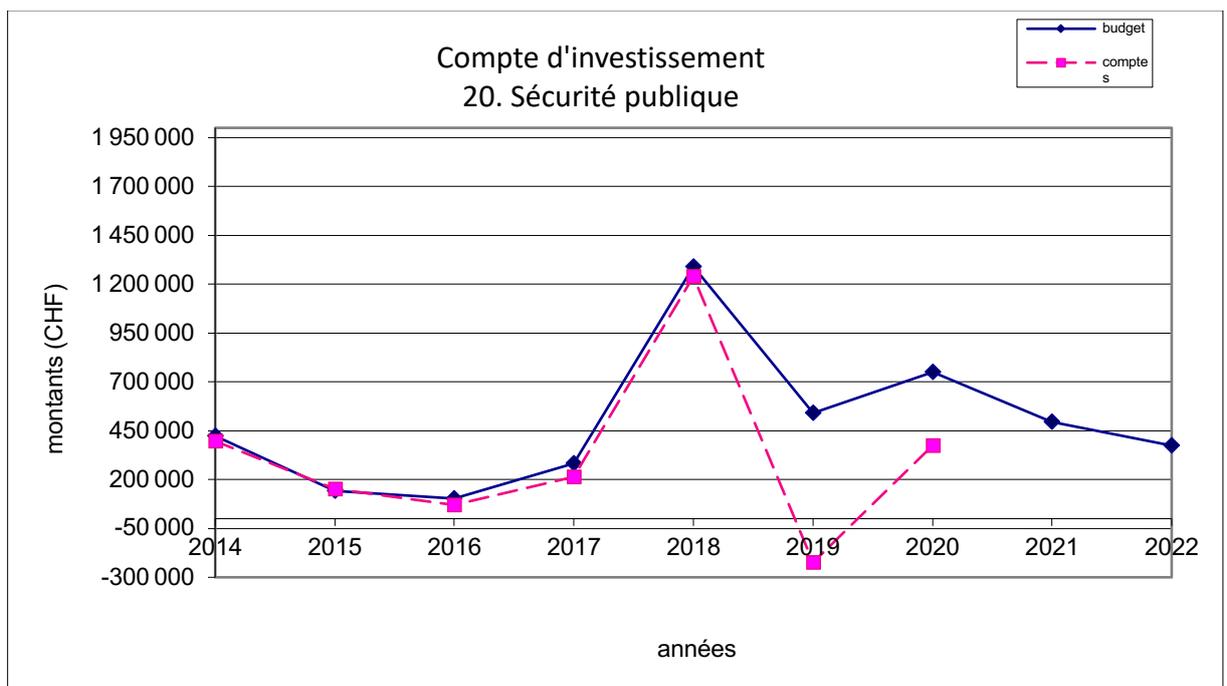
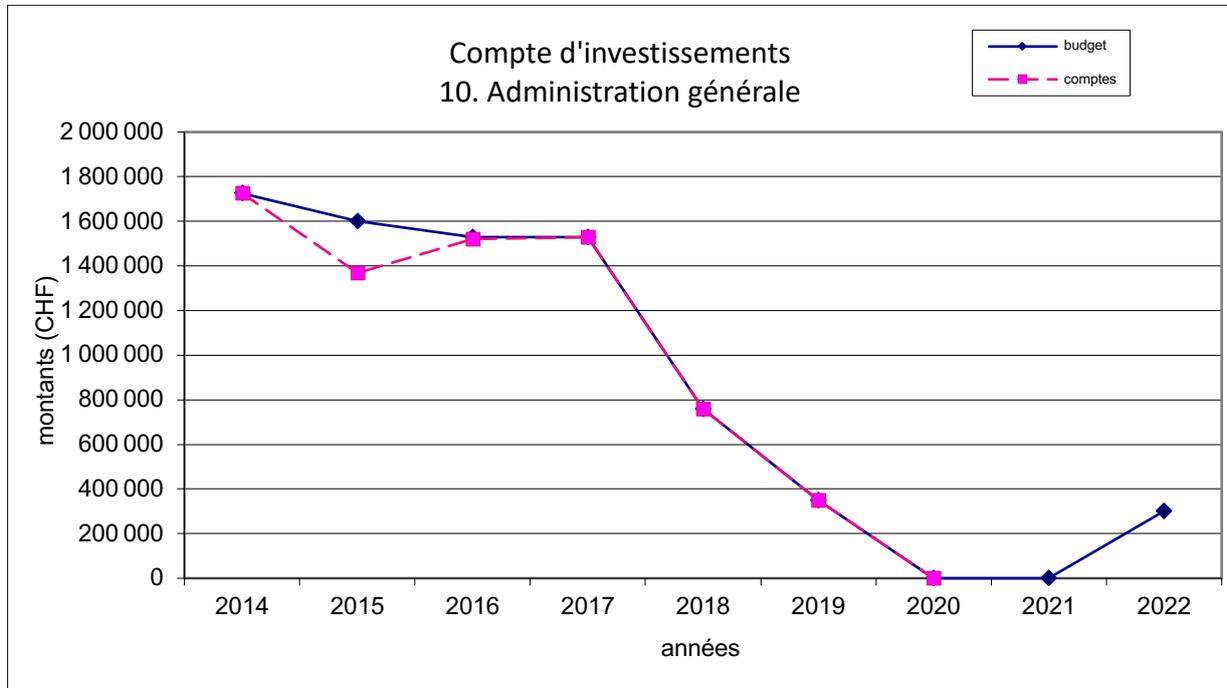
L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.

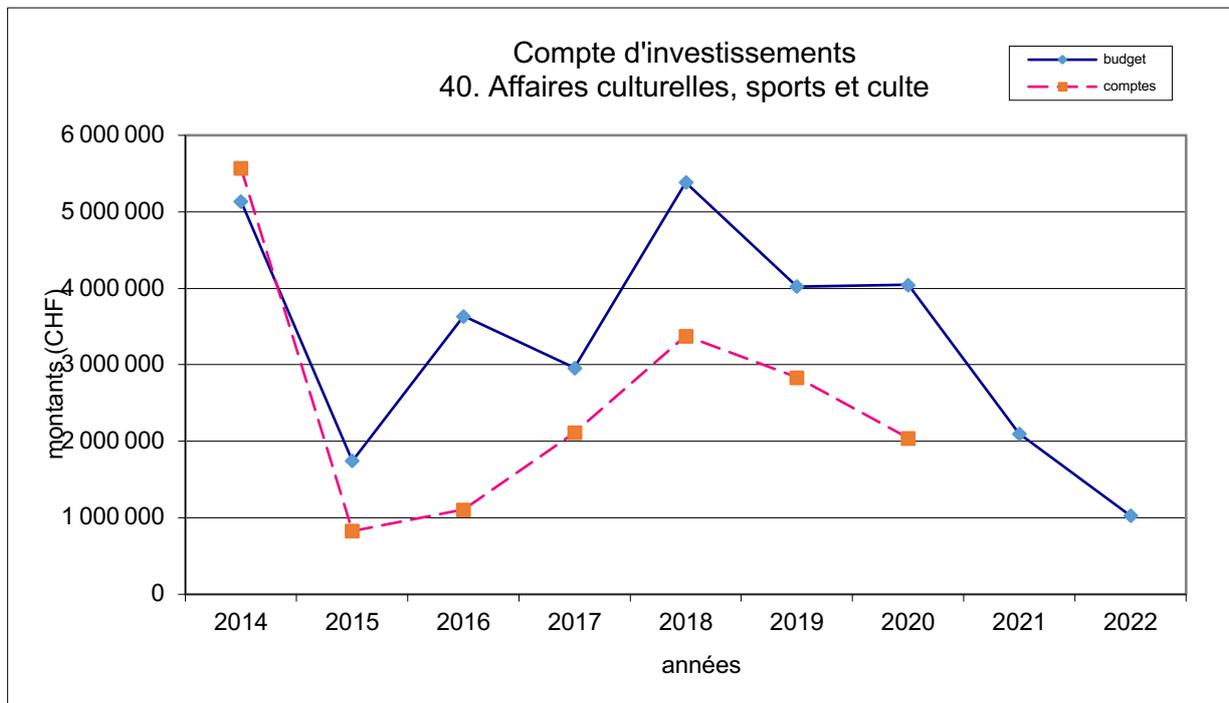
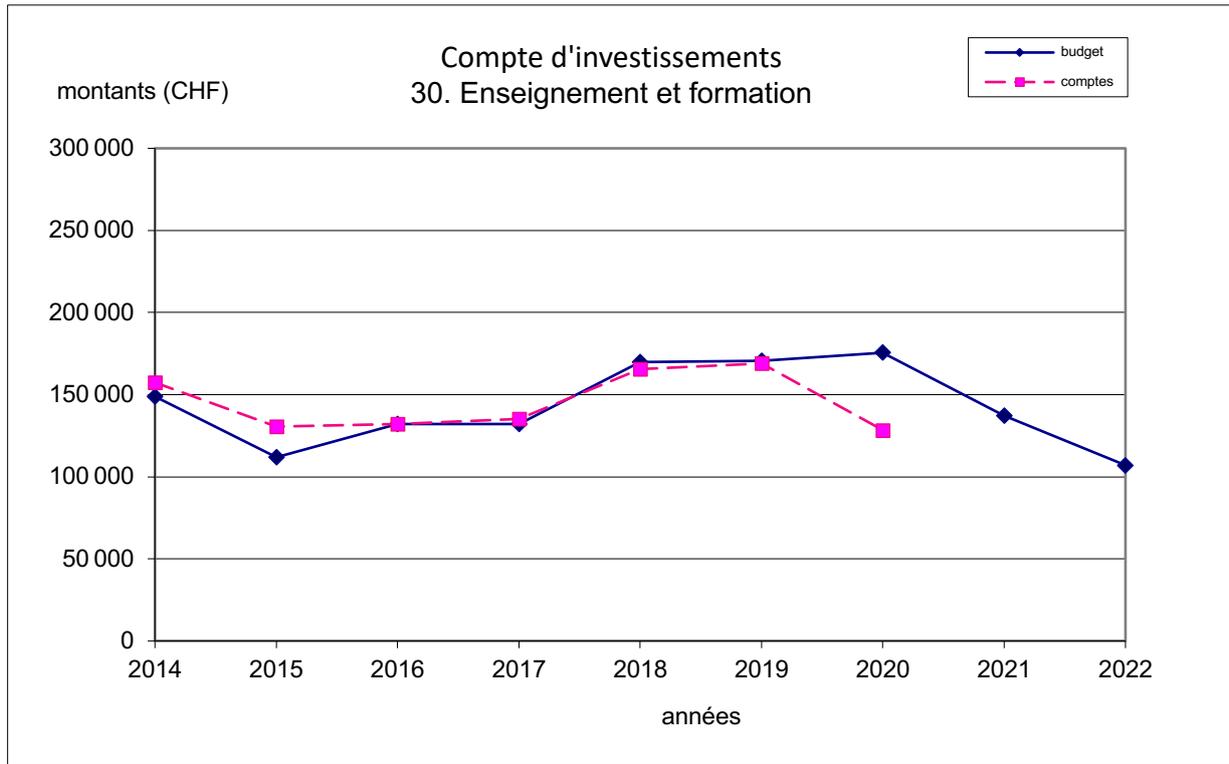


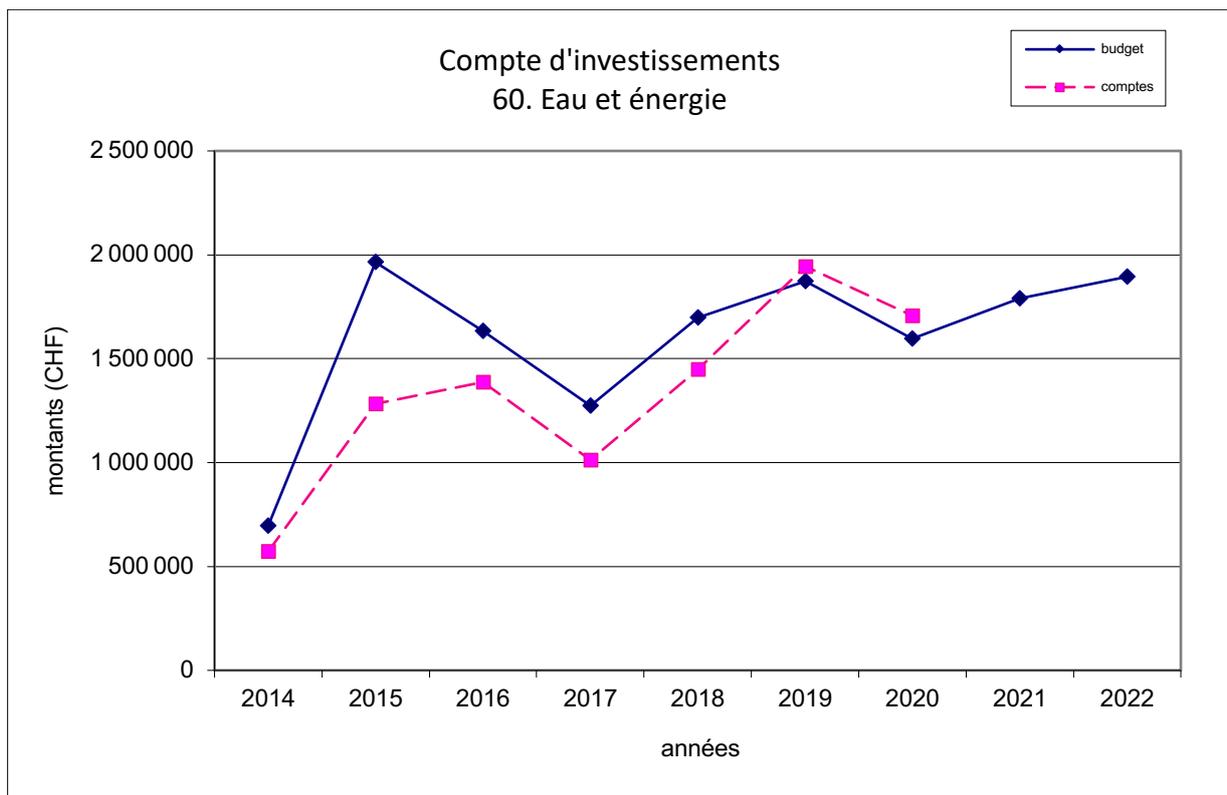
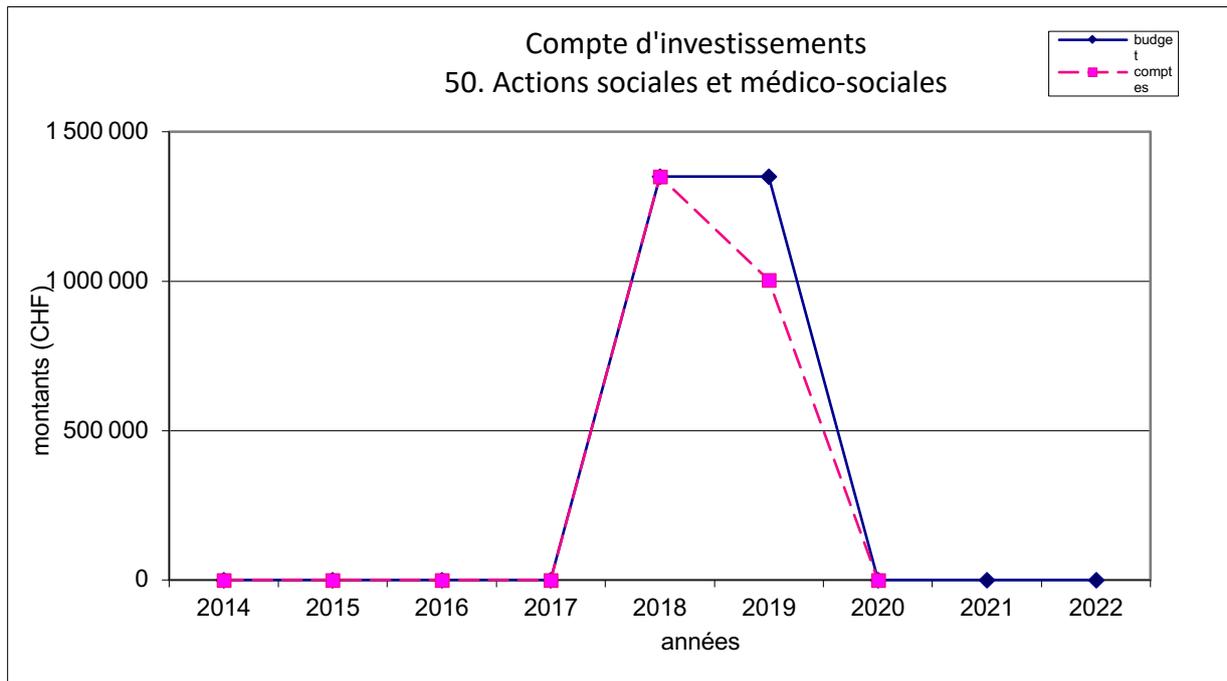
Un récapitulatif des montants par dicastère est présenté ci-dessous.

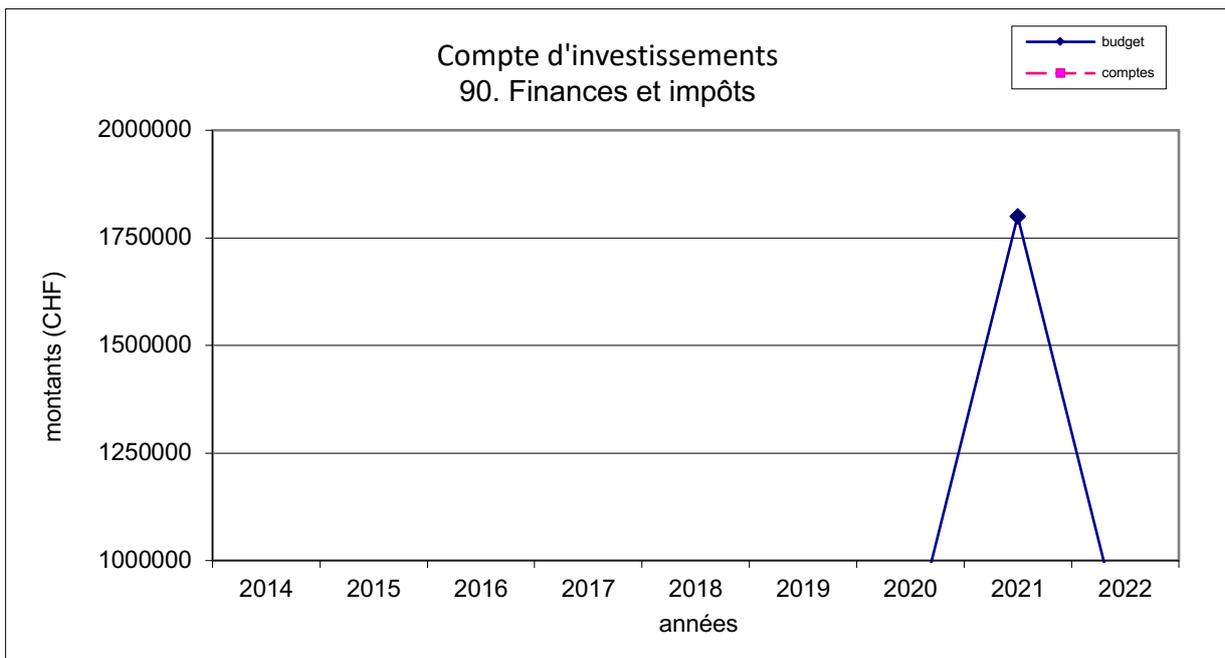
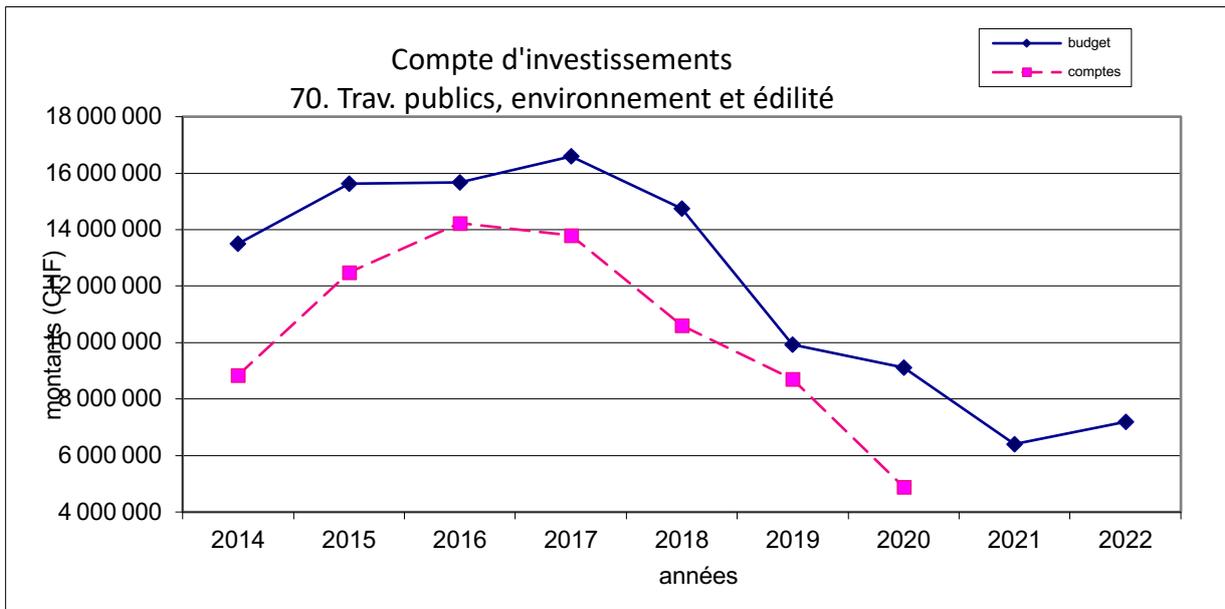
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10 Administration générale	budget	2 050 000	2 100 000	1 725 000	1 600 000	1 530 000	1 530 000	758 100	350 000	0	0	300 000
	comptes	2 322 520	1 831 200	1 726 000	1 367 900	1 521 560	1 530 000	758 100	350 000	0		
20 Sécurité publique	budget	546 000	453 000	423 200	140 500	103 000	281 500	1 290 000	541 500	748 500	494 500	375 000
	comptes	393 974	516 554	397 636	152 521	71 556	215 314	1 239 168	-223 797	373 944		
30 Enseignement et formation	budget	173 000	42 000	148 950	112 000	132 000	132 000	170 000	170 500	175 500	137 000	107 000
	comptes	197 933	62 019	157 326	130 501	132 169	135 310	165 595	168 974	128 391		
40 Affaires culturelles, sports et culte	budget	3 601 500	4 364 000	5 139 300	1 745 000	3 635 000	2 959 500	5 382 500	4 023 500	4 045 000	2 101 000	1 027 000
	comptes	1 564 228	4 043 638	5 572 858	827 090	1 104 878	2 114 043	3 377 657	2 833 376	2 040 050		
50 Actions sociales et médico-sociales	budget	0	0	0	0	0	0	1 350 000	1 350 000	0	0	0
	comptes	0	0	0	0	0	0	1 350 000	1 004 439	0		
60 Eau et énergie	budget	1 316 000	971 000	696 000	1 964 000	1 634 000	1 273 500	1 698 400	1 873 500	1 597 000	1 788 500	1 894 000
	comptes	702 054	880 816	572 270	1 282 645	1 386 001	1 011 494	1 447 280	1 944 183	1 706 623		
70 Trav. publics, environnement,	budget	16 604 500	15 060 000	13 491 000	15 618 500	15 669 000	16 592 500	14 735 600	9 927 000	9 112 500	6 406 000	7 204 000
	comptes	11 799 744	12 142 664	8 836 781	12 482 795	14 230 405	13 805 427	10 609 259	8 706 722	4 889 764		
90 Finances et impôts	budget	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000	1 800 000	800 000
	comptes	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000	0	0
<b>TOTAL</b>	budget	<b>24 291 000</b>	<b>22 990 000</b>	<b>21 623 450</b>	<b>21 180 000</b>	<b>22 703 000</b>	<b>22 769 000</b>	<b>25 384 600</b>	<b>18 236 000</b>	<b>17 478 500</b>	<b>12 727 000</b>	<b>11 707 000</b>
	comptes	<b>16 980 454</b>	<b>19 476 891</b>	<b>17 262 870</b>	<b>16 243 452</b>	<b>18 446 570</b>	<b>18 811 588</b>	<b>18 947 059</b>	<b>14 783 896</b>	<b>9 938 771</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest présente ci-après l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).









## 1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

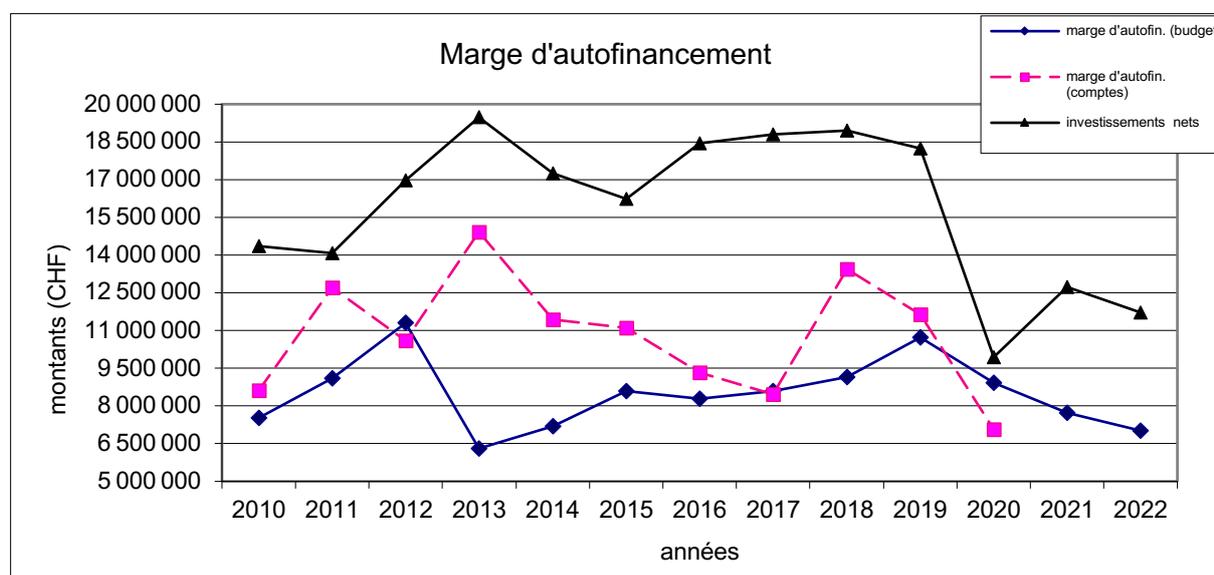
Le budget 2022 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 7'014'050.–. Cette marge représente un taux de couverture des investissements nets de 59.90% (budget 2019, marge de 59%).

Les investissements nets s'élèvent à CHF 11'707'000.–, un recours théorique à l'emprunt de CHF 4'692'950.– sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
marge d'autofin. (budget)	11 296 650	6 306 180	7 201 690	8 593 900	8 273 700	8 594 900	9 142 000	10 712 600	8 917 900	7 728 650	7 014 050
marge d'autofin. (comptes)	10 596 728	14 920 947	11 438 733	11 108 080	9 314 538	8 467 443	13 452 652	11 626 812	7 074 406		
investissements nets	16 980 454	19 476 891	17 262 870	16 243 452	18 446 569	18 810 988	18 947 059	18 236 000	9 938 771	12 727 000	11 707 000
taux de couverture des invest.	62,41%	76,61%	66,26%	68,38%	50,49%	45,01%	71,00%	63,76%	71,18%	60,73%	59,91%

Le taux de couverture des investissements pour 2021 et 2022 est calculé selon la marge d'autofinancement budgétée, ainsi qu'en fonction des investissements nets prévus.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



## 2. ANALYSES ET COMMENTAIRES

Pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, l'exercice 2022 de la Ville de Sierre devrait se terminer dans les chiffres rouges avec un excédent de charges de CHF 4,4 millions, soit une amélioration du résultat de CHF 1,3 million par rapport au budget 2021, et de CHF 1,8 million par rapport au budget 2020.

Les investissements nets devraient diminuer d'un million par rapport au budget 2021, et se stabiliser à CHF 11'707'000.–. La Cogest constate qu'ils devraient être au plus bas par rapport aux budgets des 9 dernières années.

Les charges 2022 sont, comme pour les exercices précédents, principalement influencées par l'évolution défavorable des dépenses à caractère sociales (plus de CHF 400'000.– de charges supplémentaires) tant au niveau du canton que de la commune. A cela, s'ajoute, cette année, un montant de CHF 400'000.– lié à la création de la nouvelle APEA de Sierre & Région, comprenant les communes d'Anniviers et de Noble-Contrée. A noter que les coûts engendrés sont refacturés aux communes partenaires.

Enfin les recettes de l'impôt sur le bénéfice diminue de CHF 1,8 million, de même que celui sur l'impôt foncier des personnes morales (CHF 425'000.–).

Du côté des recettes, une bonne nouv

elle concernant la progression attendue des recettes des aménagements de production hydroélectrique (CHF + 1'518'100.–) est à relever. En parallèle les frais d'exploitation augmentent de CHF 220'500.–.

La partie suivante du rapport agrège les compléments d'informations donnés par la Municipalité à la suite des questions posées par la Cogest et présente quelques points que la Commission a choisi de mettre en exergue.

## 10 – Administration générale

### 10.102.310.01 Imprimés, publications – CHF 65'000.—

Quels éléments sont pris en compte dans le calcul de ce montant ? Pouvez-vous nous fournir le détail des publications comprises dans cette rubrique ?

Sont compris dans le budget de ce compte :

- CHF 26'000.— : frais liés à l'impression (location et entretien de photocopieurs, voire achat de photocopieurs, achat du papier, de l'encre, etc.)
- CHF 18'000.— : frais d'impression liés à la papeterie (papier à en-tête, enveloppes, cartes de visites, etc.)
- CHF 13'000.— : publications dans les journaux pour les annonces d'emplois et les avis de décès
- CHF 3'500.— : frais d'impression des comptes et des budgets
- CHF 4'500.— : autres frais comme le paiement de droits de diffusion, des abonnements à des journaux, divers, etc.

### 10.102.310.02 Information et communication – CHF 83'000.—

Quel montant est dédié aux réseaux sociaux ? Est-ce que la Ville compte passer par une agence de communication ? Depuis l'engagement d'une professionnelle de la communication en interne, la rédaction de l'Info Sierre est-elle toujours externalisée ?

Une enveloppe de CHF 4000.— est consacrée au lancement des réseaux sociaux, sur les six premiers mois, afin de construire la communauté. Un mandat a été attribué à une agence de communication.

La rédaction des textes de l'Info Sierre est confiée à une agence qui emploie plusieurs rédacteurs, ce qui permet de varier les styles d'écritures. Cela représente environ 150 heures de travail par année. La chargée de communication de la Ville s'occupe de la ligne éditoriale et de la coordination et est amenée à rédiger certains des articles. A noter que sont compris dans ce compte non seulement les frais liés à la rédaction de l'Info Sierre, mais également les frais de mise en page, d'impression et d'envoi de ce magazine (environ CHF 57'000.— au total par année pour 2 numéros).

**Commentaire de la Cogest :** La Cogest a été surprise du mandat à un tiers pour la gestion des réseaux sociaux, sachant qu'une personne chargée de la communication vient d'être engagée au sein de la municipalité.

10.102.318.07 Assurances responsabilité civile et divers – CHF 14'200.—

Quelles prestations ont pu être abandonnées ?

La prestation qui a pu être abandonnée concerne principalement la responsabilité civile liée au service de l'eau (dégâts causés par les conduites d'eau potable). En effet, ce risque est désormais couvert par la police conclue par la nouvelle société OIKEN, issue de la fusion de SIESA et ESR, ce qui permet d'uniformiser les pratiques entre les communes concernées et permet également des économies d'échelle.

A noter également que la police RC globale de la Commune a été remise en soumission et qu'une autre compagnie d'assurance a obtenu ce mandat. Outre des primes plus basses, il en résulte des modifications de prestations mineures, puisque chaque compagnie dispose de ces propres clauses contractuelles.

10.400.316.00 Location des locaux Registre Foncier – CHF 67'000.—

Pourquoi la Ville de Sierre doit-elle payer une location pour un office cantonal ?

La participation de la commune aux locaux du Registre foncier est régie par l'art. 66 de la loi cantonale d'application du code civil suisse (LACC) : « Les communes de siège des arrondissements du registre foncier sont tenues de fournir à leurs frais les locaux nécessaires. ». En plus des loyers, la Ville doit prendre en charge le nettoyage (10.400.301.02, 10.400.303.00 et 10.400.313.00) ainsi que les coûts de l'énergie (10.400.312.03).

Au même titre, les communes doivent fournir les locaux pour les tribunaux qu'elles abritent et offrir le terrain aux écoles de degré tertiaire (en plus de financer le 10 % des travaux de construction).

10.500.316.00 DSDP locaux Oiken à Daval – CHF 44'000.—

Le commentaire de cette rubrique mentionne la gratuité du DSDP durant les premières années. Concrètement, cela représente combien d'années ?

L'accord définitif n'a pas encore été finalisé, mais selon les discussions en cours, il s'agirait d'une période de 20 ans. L'acte notarié devrait être signé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et les effets du DSDP devraient être déployés durant le 3<sup>e</sup> semestre de la même année. Cet accord a permis de concrétiser la venue à Sierre de 2/3 des collaborateurs de la société et d'assurer un investissement devisé à 60 millions dans l'Écoparc de Daval.

**Commentaire de la Cogest :** La Cogest s'étonne de la générosité de la Ville quant à la durée de 20 ans octroyée à OIKEN SA, vu sa situation financière.

10.500.318.00 Promotion économique – CHF 85'000.—

La subvention de l'Etat du Valais est-elle une aide ponctuelle ou récurrente ?

Une convention de partenariat a été signée entre l'Etat du Valais, la Fondation The Ark, le Technopôle, la HES-SO et la Ville de Sierre pour la mise sur pied du Swiss Digital Center. S'agissant d'un projet d'importance pour le développement économique du canton, l'Etat du Valais a annoncé son intention d'y participer de manière récurrente.

## 20 – Sécurité publique

20.209.427.02 Parking non couverts (TVA) – CHF 33'000.—

Pourquoi ces places ne sont-elles pas proposées en tant que parc-relais ? Quelle autre affectation pourrait leur être attribuée ? Pourquoi la réflexion n'a-t-elle pas eu lieu en amont ?

La direction de cet établissement nous a fait part oralement de la volonté de réduire le nombre de places à disposition des étudiants et collaborateurs de la HES-SO, afin de promouvoir la mobilité douce, le 20 janvier 2021. Nous avons pris note de la demande mais avons demandé de confirmer leurs dires par courrier, à l'intention de la ville de Sierre. Ce courrier ne nous est jamais parvenu, de ce fait aucune résiliation n'est encore effective et le contrat est toujours valable. Au niveau de l'affectation, et si les places devaient rester vacantes, il serait tout à fait envisageable d'agrandir la partie dédiée aux vignettes pour les habitants/travailleurs de la ville de Sierre ou de les proposer aux CFF pour agrandir le secteur Park and Rail

**Commentaire de la Cogest :** La Cogest regrette le manque d'anticipation quant à la réaffectation de ces places payantes.

## 30 – Enseignement et formation

### 30 Général

Dans le chapitre 70, en investissement, un montant de CHF 361'000.— est prévu pour les bâtiments scolaires.

Des travaux de rénovation dans les CO de la Commune sont-ils prévus ?

Outre les travaux d'entretien courant, les seuls investissements prévus dans les bâtiments du CO concernent la réfection des façades des Liddes (voir détail ci-dessous). Le programme de réfection des bâtiments scolaires prévoit en effet de concentrer les efforts sur le site de Borzuat, dès lors que les travaux prévus au crédit d'engagement de Granges sont désormais achevés.

Voici le détail du budget du compte 70.410.503.01 « Réfection des bâtiments scolaires » :

- CHF 300'000.– LIDDES réfection partielle des façades (étape 1/4, projet total 1.6 mio)
- CHF 39'000.– OMNISPORTS remplacement de trois double-portes intérieures accès gym
- CHF 12'000.– ANCIEN GREFFE contrôle d'accès du bâtiment
- CHF 10'000.– COURTS D'ECOLE équipements ludiques pour cours d'école

30.300.506.00 Équipement informatique (compte investissement) – CHF 88'000.–

Pourquoi cette installation est-elle prévue en plusieurs phases ?

Les investissements informatiques pour les écoles sont effectués par étapes, sur plusieurs années, afin de répartir les charges financières, conséquentes, sur plusieurs exercices, de rationaliser les ressources humaines et d'effectuer un roulement entre les différents centres scolaires.

Dans le cas soulevé par la question, à savoir l'installation des antennes Wi-Fi au CO, le projet se fera en trois étapes, de 2022 à 2024, pour un montant total de CHF 180'000.–.

A noter que le déploiement est aussi intervenu par étapes pour l'installation des tableaux blancs interactifs (TBI), le renouvellement des installations informatiques ou la mise en place de la fibre optique par exemple. Les investissements en lien avec les équipements informatiques des écoles (comptes 30.200.506.00 et 30.300.506.00) représentent environ CHF 320'000.–/ année.

#### 40 – Affaires culturelles, sport et culte

40.300.565.02 Ski-Club Sierre (compte investissement) – CHF 150'000.–

Pourquoi le montant alloué à la rénovation de la Cabane du Ski-Club se trouve-t-il dans les investissements ?

Il s'agit d'une subvention d'investissement accordée sans contrepartie à une entité tierce afin de lui permettre de créer un actif durable à caractère d'investissement pour une affectation jugée d'utilité publique (activité sportive). Cette dépense est activée dans le patrimoine administratif car l'importance du montant le justifie (durée d'utilisation de plusieurs années). L'amortissement est du reste prévu dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes.

Cette manière a déjà été adoptée à plusieurs reprises dans le passé pour des cas similaires, dont notamment des soutiens en faveur de la cabane du club alpin du secteur de Sierre du stand de tir de St-Léonard ou des terrains de tennis de Granges.

**Commentaire de la Cogest :** A noter que le conseiller communal Nicolas Melly, président du ski-club de Sierre s'est récusé sur ce dossier.

## 40 Général – TLH et politique culturelle

Un rapport d'une commission ad-hoc<sup>1</sup>, datant de 2016, s'est penché sur la politique culturelle de la Ville de Sierre. Quelle(s) suite(s) a (ont) été donnée(s) ? Les interventions, suggestions demandées ont-elles été menées ?

**Contexte :** En 2016 le bureau du Conseil général a désigné une commission ad hoc intitulée « Commission de la culture (Théâtre Les Halles et festivals) ». Elle était présidée par M. Jérémy Savioz. Les conclusions du rapport de la commission étaient les suivantes : La commission a pris la décision de ne pas soumettre de postulat au Conseil Municipal, mais un ensemble de recommandations au nombre de six.

**Concernant le TLH, nous demandons :**

1) que la municipalité garantisse au TLH un budget inchangé pour les 4 prochaines années, soit 1'050'000.- CHF par an jusqu'en 2019/2020 et qu'elle s'engage à ne pas amender ce montant à la baisse durant cette période. Un bilan sera ensuite dressé (à travers un audit, ou à convenir) pour reconduire ou non le projet des « Temps Forts ».

2) que la municipalité mette rapidement en place un itinéraire pédestre sécurisé et bien indiqué entre la gare et le TLH. Ces mesures nous paraissent urgentes et ne doivent pas attendre la fin du chantier de la nouvelle école de commerce et de culture générale.

3) que soit rebaptisé l'un des arrêts de bus les plus proches (« Devin » ou « Itagne ») au nom de « Théâtre Les Halles ».

**Concernant les festivals, nous demandons :**

4) à la municipalité d'établir et de maintenir une répartition des subsides constante d'année en année. Une enveloppe annexe pourrait être sollicitée à titre exceptionnel, comme dans le cas d'anniversaires.

Nous recommandons aussi aux festivals de ne jamais perdre de vue les attentes de la population locale et d'inclure dans leurs manifestations des artistes locaux ainsi qu'une dimension festive et populaire à laquelle le public sierrois est attaché.

**Concernant les sociétés locales, nous demandons :**

5) à la municipalité d'expliquer la disparité des montants octroyés et de nous renseigner sur la manière dont les critères d'attribution sont appliqués. Enfin, suite aux problèmes de communication relevés, nous invitons la municipalité, respectivement le service de la culture :

6) à élaborer une brochure (annuelle ou bisannuelle) présentant l'ensemble des offres artistiques et culturelles de la ville.

Enfin, nous estimons qu'une plus grande fréquentation de l'ensemble des offres culturelles sierroises par les membres du Conseil Municipal et du Conseil Général serait un signal encourageant pour tous les acteurs culturels de la ville.

## Réponses de la municipalité aux questions de la commission ad-hoc sur la politique culturelle de 2016 :

Tous les points évoqués ont été examinés et certains ont déjà été suivis d'effets. D'autres sont en cours de réalisation.

1. La Cogest a pu consulter le rapport d'activité 2020 du TLH, mais pas le bilan de ces 4 dernières années.
2. En cours de réalisation.
3. Que soit rebaptisé l'un des arrêts de bus les plus proches (« Devin » ou « Itagne ») au nom de « Théâtre Les Halles ». – En cours d'examen
4. Subsides accordés aux festivals :

---

<sup>1</sup>[https://www.sierre.ch/data/documents/officielle/autorites/rapports-commissions/Rapport\\_politique\\_culturelle\\_2016.pdf](https://www.sierre.ch/data/documents/officielle/autorites/rapports-commissions/Rapport_politique_culturelle_2016.pdf)

	Comptes 2021	Comptes 2020	Comptes 2019	Comptes 2018	Comptes 2017
Dreamago	50'000	70'000	70'000	70'000	70'000
Blues Festival	15'000	50'000	50'000	50'000	50'000
Week-end au bord de l'eau	15'000	50'000	50'000	50'000	50'000
<b>Total</b>	<b>80'000</b>	<b>170'000</b>	<b>170'000</b>	<b>170'000</b>	<b>170'000</b>

5. Critères d'attribution :

- a) nombre de jeunes formés
- b) coût de formation
- c) frais des partitions
- d) subside forfaitaire pour les sociétés qui ont de frais pour les instruments
- e) CHF x.– par prestation en faveur de la collectivité

6) Elaborer une brochure (annuelle ou bisannuelle) présentant l'ensemble des offres artistiques et culturelles de la ville

- Elaboration de la politique culturelle : document sur la politique culturelle 2021-2024, disponible sur le site de la Ville
- Vidéo explicative en ligne et partagée sur les réseaux sociaux
- Mise sur pied d'une rencontre annuelle du réseau culturel sierrois – 1ère organisée cette année en septembre 2021
- Info Sierre, tout ménage, communique régulièrement sur les manifestations culturelles
- Nouvelle page FB de la Ville : relaie également les infos culturelles
- Affichage mondial en Ville : en cours

**Commentaires de la Cogest :**

La Cogest regrette le manque de suivi dans la gestion des dossiers d'une législature à l'autre. Le bureau pourrait être chargé de tenir à jour une liste des interventions et des rapports à l'intention du CG :

Pourquoi n'avoir pas déjà rebaptisé un des arrêts (Devin ou Itagne), au nom de Théâtre Les Halles ?

**Réponse du Président :** Les services communaux doivent se mettre d'accord, ensuite le changement sera effectué rapidement.

## 50 – Actions sociales et médico-sociales

50.300.361.01 Contributions institutions diverses – CHF 2'942'000.—

Quelles sont ces institutions diverses ? Quelle est la répartition de ce montant ?

La loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle prévoit que le financement des activités de ce champ sont prisent en charge à raison de 70 % par le Canton et de 30 % par les communes (art. 3).

Selon la loi, la part à charge des communes est répartie comme suit :

a) préciput de 11 % des dépenses totales, réparti proportionnellement aux montants engagés pour les personnes domiciliées dans chacune d'entre elles;

b) solde de 19 %, réparti sur l'ensemble des communes en fonction de leur population.

Le montant de CHF 2'942'000.— (compte n° 50.300.361.01) se décompose comme suit :

CHF 2'595'500.00	Institutions handicapés - exploitation	Selon budget Canton
CHF 120'500.00	Institutions handicapés – investis.	Selon budget Canton
CHF 191'000.00	Dispositif pré-hospitalier	Selon budget Canton
CHF 22'500.00	Santé scolaire	Selon budget Canton
CHF 12'000.00	Reprise mandats CMS	Sur base facturation Groupement valaisan des Centres médico-sociaux (il s'agit de la participation aux activités de Bénévoles Valais et de Alzheimer Valais notamment)
<b>CHF 2'942'000.00</b>	<b>Total arrondi</b>	

A noter que la Commune de Sierre participe à hauteur de 6.459 % des coûts totaux cantonaux.

## 60 – Service de l'eau et de l'énergie

### 60.209.435.00 – Recettes d'aménagement de production – Général

Pouvez-vous détailler les variations des recettes et des frais d'exploitations pour 2022 ?

Chaque producteur est une SA qui transmet son propre budget et le rapport correspondant à OIKEN, qui à son tour prépare le budget pour la ville de Sierre sur cette base. Les variations des recettes estimées dépendent en grande partie du prix moyen du kWh pour la période comptable.

La quantité d'énergie qu'il est prévu de produire est vendue à l'avance, et en plusieurs tranches, sur des marchés à terme, afin d'assurer la stabilité du prix pour la période.

Il est à noter que les événements exceptionnels (arrêts de production, résolution de litiges fiscaux, primes de marché, ...) ne sont pas intégrés dans le budget, pour des raisons évidentes.

## 70 – Travaux publics, environnement, édilité et urbanisme

### 70.210.314.38 Prestations de mobilité douce – CHF 52'600.–

Quelles prestations sont concernées ?

Il s'agit du contrat de mise à disposition, de suivi et d'entretien des stations proposant des vélos en libre-service (PubliBike)

### 70.210.318.03 Etudes et divers – CHF 100'000.–

Quelles études sont prévues pour ce montant ?

Cette rubrique regroupe les coûts relatifs au lancement, à la poursuite ou à la finalisation de plusieurs études dont l'avancement ne peut être défini avec précision car dépendant de facteurs externes. On pourra citer pêle-mêle l'établissement du plan directeur des déplacements, diverses études de trafic ou d'expertise zone 30 à lancer selon les besoins, le projet de réaménagement de l'av. Max-Huber devant la Crèche, l'analyse sécurité des passages piétons. A ces frais de mandats s'ajoutent dans le même compte le hosting et la mise à jour du programme de visualisation à haute précision des rues utilisé par les services techniques.

70.250.365.00 Participation aux transports publics régionaux – CHF 430'000.–

Qui sont les bénéficiaires et pour quel montant ?

Ces montants sont facturés par le Canton aux communes en application des articles 10 et suivants de la Loi cantonale sur les transports publics du 28.09.1998. Ils représentent la participation sierroise aux diverses lignes de transport public qui desservent la Commune ou de manière moindre la région. Symétriquement, la Commune bénéficie de recettes que lui verse le Canton sous rubrique 70.259.461.00, SUBVENTIONS TRANSPORTS PUBLICS pour l'exploitation des bus urbains sierrois.

70.250.365.01 Transports publics, Bus sierrois – CHF 1'855'000.–

Comment est justifiée l'augmentation de Fr. 55'000.- ?

Le commentaire fourni met en évidence la complexité liée à l'évaluation de ces budgets. Les principaux facteurs qui entrent en ligne de compte sont le nombre de kilomètres effectivement roulés durant l'année et le prix unitaire de rétribution kilométrique des prestations réalisées par l'exploitant. Ce dernier facteur est dépendant de l'indexation appliquée en début d'année et ne peut donc qu'être approché lors de l'établissement des budgets.

Le renforcement de la ligne 2 conduit donc à une augmentation des kilomètres et, comme expliqué, le prix unitaire de rétribution a été estimé avec une légère augmentation liée à une indexation en hausse par rapport aux années précédentes. Ces deux éléments conduiraient à une augmentation de l'ordre de 8% par rapport au budget 2021 soit environ CHF 150'000. –.

Afin de contenir ces hausses, le Conseil a décidé d'introduire une réduction des horaires de passages durant les périodes creuses estivales: logiquement le nombre de kilomètre parcourus durant cette période diminuera. Cette mesure permettra de réduire d'environ CHF 100'000.– de charges. L'augmentation globale de CHF 55'000.– portée au budget découle de l'effet cumulé de ces deux facteurs.

70.260.313.02 Infrastructures places de jeux et de repos – CHF 4'500.–

Comment peut-on avoir des charges aussi basses pour ce poste ?

Ce poste ne regroupe que les charges liées à l'entretien standard de ces places par les parcs et jardins. Il s'agit principalement de coûts de matériels ou matériaux consommables (peintures, visserie, copeaux, pièces de rechanges, etc...)

Son niveau est à mettre en relation avec les importants efforts fournis par la municipalité durant les derniers exercices et comptabilisés sous 70.260.503.02 - CONSTRUCTIONS PLACES DE JEUX.

Les investissements consentis ayant permis une remise à niveau notable du matériel de ces places, il est logique que les achats liés à l'entretien soient réduits. Il convient de noter que les coûts réels

d'entretien devraient également comprendre les prestations internes fournies par les services communaux dont la charge est portée dans les rubriques salariales.

**Commentaire de la Cogest :** Au vu de la vétusté des installations, la Cogest s'étonne de ce montant dérisoire.

70.410.318.02 Etudes édilité – CHF 30'000.–

Connait-on déjà les principes de l'utilisation future des locaux d'Itagne ?

Le bâtiment d'Itagne est actuellement occupé par OIKEN qui va déménager, par le service du feu et par la voirie. Les études en cours vont permettre de vérifier si des surfaces sont encore disponibles pour d'autre usage suite au regroupement des activités des occupants actuels et en tenant compte de l'évolution de leurs besoins.

70.420.501.00 Etudes PAZ, RCCZ et plans spéciaux (compte investissement) – CHF 250'000.–

Quelle est la situation des études entreprises ?

La totalité des montants sont des investissements car leur réalisation permet d'augmenter la valeur du terrain. Un montant de CHF 80'000.- correspond à la réalisation de plans spéciaux (plans de quartiers, plans d'aménagements détaillés) et d'études urbaines en lien avec la densité. Un montant de CHF 170'000.- est lié à la révision du plan de zone et au règlement des constructions et aux études thématiques nécessaires. Les axes de réflexions reposent sur le paysage, la nature et les pôles de vie et économiques. La vision de la Ville sera présentée lors de l'information publique planifiée dans le premier trimestre 2022.

70.430.501.00 Aménagement de quartier (compte investissement) – CHF 340'000.–

Comment sont déterminés les différents aménagements de quartier ?

Existe-t-il une vision globale, à long terme, pour l'ensemble du territoire communal ?

Tous les aménagements s'insèrent dans la vision stratégique développée en amont à la révision du plan de zone. Il y a des projets prévus de longue date, comme le Lac de la Corne dont la réalisation était conditionnée à la disponibilité du terrain maintenant effective, ou des aménagements nouvellement prévus comme ceux dans le quartier des Glariers, basés sur un constat et sur les besoins réels du terrain. La réaffectation de l'ancien centre sportif de Condémines est un projet d'activation provisoire du secteur en attendant la réalisation de la patinoire et du nouvel éco-quartier. La plantation

d'arbres en remplacement de la vigne est de la colline de Sous-l'Eglise permet d'agrandir le Petit Bois afin d'accroître le « cœur vert » de la ville.

## 90 – Finances et impôts

90.319.401.00 Impôt sur le bénéfice – CHF 4'900'000.–

Pouvez-vous détailler la diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ?

Quel est l'effet du Covid, respectivement de la RFFA sur ce compte ?

La projection des recettes prend en considération la dernière taxation notifiée. Il est également tenu compte des informations dispensées par l'Etat du Valais, d'autres éléments locaux connus ainsi que des réformes fiscales annoncées.

Base d'estimation	CHF 7.0 mio
./ Effets Covid	CHF 0.8 mio
./ RFFA	CHF 1.3 mio
Total	CHF 4.9 mio

### Base d'estimation

La projection des recettes fiscales prend en considération la dernière taxation notifiée, soit, pour la plupart des contribuables, l'année 2019. A défaut, ce sont les données de l'année 2018 qui servent de base, tout en prenant en considération les modifications intervenues dans l'intervalle.

### Effets Covid

Pour les plus importants contribuables à l'impôt sur le bénéfice, l'analyse des effets Covid a été réalisée à l'aide d'informations récoltées auprès de ces derniers. Au final, il s'avère que la diminution constatée relève d'une personne morale en particulier.

Pour les autres contribuables, aucune diminution de recettes liée au Covid n'a été prise en considération, partant du principe que l'année 2022 tend à un retour à la normale.

**Commentaire de la Cogest :** Il devient urgent d'attirer de nouveaux contribuables. L'une des pistes pourrait être de proposer des quartiers propices à la construction de logements de qualité. La Cogest rappelle que la diminution des recettes fiscales des personnes morales liées à la RFFA est réalisée sur 3 périodes fiscales et que 2022 représente la dernière étape de la diminution des taux d'imposition.

### 3. CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2022 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certain-es chef-fes de service. Elle n'a pas pu approfondir son analyse autant que souhaité en raison du court délai à sa disposition.

Son travail s'est conclu par un entretien avec Messieurs Pierre Berthod, Président de la Ville et Jérôme Crettol, Secrétaire communal. Les membres de la Cogest remercient chaleureusement tous-tes leurs interlocuteurs-trices pour leur disponibilité.

À la lecture du budget 2022, et à l'instar des conclusions des Commissions précédentes, la Cogest est extrêmement préoccupée par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives. Elle souhaiterait davantage de proactivité de la part du Conseil municipal et moins de fatalisme.

La réduction des charges, actuellement supportées par la commune en vertu de la loi sur les écoles du degré tertiaire (RS/VS 417.10), n'est pour le moment que spéculation. Cette modification doit encore être approuvée par le Grand conseil, et prendra plusieurs années pour déployer ses effets. Cela ne sauvera pas les finances communales. Certes, cela permettra de souffler, mais en aucun cas d'avoir une solution sur le long terme.

Toutefois, les problèmes financiers de la Ville ne sauraient être résolus aussi sommairement. La Cogest insiste pour que le Conseil municipal définisse une politique visionnaire et dynamique pour que Sierre redevienne « l'Agréable <sup>2</sup> » et puisse attirer des contribuables intéressants, par exemple :

- par la mise à disposition de terrains constructibles plus attractifs (de faible densité) ;
- en se tournant davantage vers les futurs employés de la Lonza. Pour ce faire, une traduction en allemand de l'essentiel de son site internet serait nécessaire.

Il est urgent de prendre des mesures afin d'augmenter l'attractivité de la Ville. La Cogest attend avec impatience les résultats de l'audit structurel, fortement appuyé par ses prédécesseurs, et finalement entrepris par la Ville. Les conclusions seront remises par l'IDHEAP au cours du premier trimestre 2022.

Arrivée au terme de son analyse, et consciente que refuser le budget n'est pas une solution, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter le budget 2022 tel que présenté et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.

La Cogest accepte le rapport par dix voix et une abstention.

Sierre, le 21 novembre 2021

La présidente

Natacha Bonvin



Le rapporteur

Fabien Robyr



<sup>2</sup> MATHIER Albert, ZWISSIG Elie, *Sierre «l'Agréable» – Le vieux Bourg et ses quartiers*, 1978.